

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM  
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

**Membres en exercice : 9**

**Membres présents avec voix délibérative : 7**

**Quorum : 5**

**PRESENTS :**

Fatima BOURGEOIS, Dominique MAURE, Nathalie MAZARS, Isabelle ASNI-DUCHENE, Mélanie AYISSI, Patrick BONDAZ, Dominique JORDAN

**L'an deux mille vingt-trois et le 4 juillet**, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au bureau du SISAM sous la présidence de Madame Fatima BOURGEOIS.

**Date de convocation du Conseil Syndical : 26 juin 2023**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie AYISSI**

**20230704.11**

**PROJET D'EXTENSION DU SISAM**

**Exposé :**

Les locaux du SISAM deviennent exigües pour le bon fonctionnement de la crèche et du siège du syndicat. Ce point a été abordé à l'occasion des deux derniers rapports d'orientation budgétaires et de la commission finances du 22 février dernier. Un accord de principe donné par les élus du SISAM.

Deux problématiques se posent. La première concerne l'absence d'une salle exclusivement dédiée au personnel de la crèche. Ce point a également été relevé par les services de la protection infantile maternelle (PMI). Le lieu mis à leur disposition est l'unique salle de réunion du SISAM et l'espace cuisine attenant. La mise à disposition de cette salle régie dans le cadre de la DSP est possible entre 11h30 et 14h pour ne pas trop perturber le bon fonctionnement du syndicat.

La seconde problématique est d'une part l'absence de bureau pour les élues et la mutualisation du bureau de l'assistante de direction pour accueillir les permanences de la PMI.

La réalisation de deux bureaux supplémentaires permettrait un fonctionnement plus confortable.

Pour mener à bien ce projet d'extension, Monsieur RIZZOLIO, architecte, a rédigé un descriptif sommaire des travaux de la phase avant-projet, présenté en annexe ainsi que la proposition suivante de répartition des honoraires.

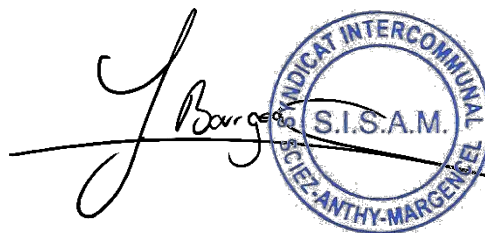
<b>Object</b>	<b>Taux</b>	<b>€ HT</b>
Enveloppe prévisionnelle		301 000.00
Rémunération de la mission de base	10,45%	31 454.50
Rémunération de la mission d'exécution	1,55%	4 665.50
Rémunération mission ordonnancement pilotage	1,00%	3 010.00
Rémunération mission diagnostic	0,00%	0.00
Forfait total de rémunération	13,00%	39 130.00

Éléments de la mission de maîtrise d'œuvre	Total en %	Total € HT
ESQ pour études d'esquisse	8	2 516.36
APS pour études d'avant-projet sommaire	10	3 145.45
APD pour études d'avant-projet définitif	18	5 661.81
PRO pour études de projet	20	6 290.90
ACT	8	2 516.36
VISA pour visa des études d'exécution	0	0
DET pour direction de l'exécution des contrats de travaux	30	9 436.35
AOR pour assistance lors des opérations de réception et pendant l'année de garantie de parfait achèvement	6	1 887.27
<b>TOTAL BASE</b>	<b>100</b>	<b>31 454.50</b>
EXE pour études d'exécution	100	4 665.50
OPC pour ordonnancement, pilotage, coordination	100	3 010.00
DIAG pour diagnostique	100	0
<b>TOTAL € HT</b>		<b>39 130.00</b>
TVA 20 %		7 826.00
<b>TOTAL € TTC</b>		<b>46 956.00</b>

**Décision :**

Après débat et vote, les élus du Conseil Syndical valident à l'unanimité le projet présenté, acceptent les termes de la proposition de Monsieur RIZZOLIO et autorisent la présidente à engager les démarches afférentes à ce projet.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
les jours, mois, et an susmentionnés,



Pour extrait conforme  
au registre des délibérations  
La Présidente,  
Fatima BOURGEOIS.